



# Le secteur du pétrole

## L'interlocuteur CGSLB des travailleurs du secteur du pétrole

Au niveau de l'entreprise, vos interlocuteurs CGSLB sont le délégué et le Secrétaire permanent. Au niveau national, c'est le Responsable sectoriel national, en la personne d'Erik Decoo, qui joue ce rôle.

Bienvenue à la CGSLB!

### La CGSLB défend vos intérêts au niveau sectoriel

Vous êtes actif dans le **secteur du pétrole** en tant qu'ouvrier, employé ou cadre ? Le Syndicat libéral est fait pour vous ! Au niveau national, c'est le responsable sectoriel national qui défend vos intérêts dans la Commission paritaire 117, compétente pour les ouvriers, et dans la CP 211, compétente pour les employés. Les cadres peuvent s'adresser à l'Action Cadres, qui fait partie du service Secteur.

Bien que les deux commissions paritaires aient chacune leurs propres compétences, elles se réunissent régulièrement afin que les conditions de travail et de rémunération correspondent. Tous les deux ans, un cahier de revendications est rédigé et négocié avec les employeurs. Contrairement à de nombreux autres secteurs, le secteur du pétrole conclut un accord fermé, qui met en avant l'importance du niveau sectoriel. Naturellement, nous impliquons autant que possible nos affiliés dans le processus de décision. Vous décidez si, oui ou non, un accord est conclu. Ensuite, nous négocions vos conditions de travail et de rémunération. Si des thèmes importants sont discutés au niveau sectoriel, nous vous consultons afin de connaître votre avis, et nous vous invitons à prendre part aux consultations.

En cas de conflits collectifs dans une entreprise, il peut être faire appel à une procédure de conciliation, au cours de laquelle la CGSLB défend les intérêts de ses membres au bureau de conciliation. Nous favorisons une approche constructive pour résoudre les conflits.

### La CGSLB vous informe rapidement et régulièrement des changements de votre secteur

Dès que les conventions collectives de travail sont signées, les textes vous sont envoyés par email. Après la signature des CCT, les textes sont adaptés et publiés dans une brochure sectorielle que vous pouvez vous procurer via votre secrétaire permanent. Cette brochure est élaborée conjointement par les organisations syndicales et la Fédération Pétrolière Belge.

### Les membres cadres comptent aussi !

De plus en plus de cadres s'affilient au Syndicat libéral. Même si les cadres ou les employés non-barémisés sont souvent exclus du champ d'application des CCT du secteur, nous tenons compte de leurs souhaits que nous incluons dans le cahier de revendication sectoriel, et nous les impliquons au maximum dans nos consultations. Naturellement, les cadres peuvent s'adresser à notre service qui leur est spécifiquement consacré, l'Action cadre, qui organise régulièrement des soirées de réseautage, des formations et des séminaires au niveau européen.



**Erik Decoo**

Boulevard Poincaré 72-74

1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 50

e-mail erik.decoo@cgsלב.be